

Baromètre Forfait Mobilités Durables 2024 : découvrez les résultats de la 3ème édition

Baromètre FORFAIT MOBILITÉS DURABLES ÉDITION 2024

SOUS EMBARGO JUSQU'AU 8 FÉVRIER à 10H

Communiqué de presse
Jeudi 8 février 2024

Lancé par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires et l'ADEME et piloté par Via ID et ekodev, le Baromètre « Forfait Mobilités Durables » (FMD) vient d'être dévoilé. Cette 3ème édition dresse un état des lieux du déploiement du FMD par les entreprises françaises en 2023 en offrant un point de vue global sur les avancées et difficultés dans la mise en place de ce dispositif. Pour cette édition, 601 décisionnaires dans la politique de mobilité et transport dans une entreprise privée ont été sondés par OpinionWay.

Un Forfait Mobilités Durables largement déployé auprès des employeurs français

Quatre ans après l'adoption de la Loi d'Orientation des Mobilités, 36% des employeurs ont connaissance du Forfait Mobilités Durables (FMD) et 65% l'ont déployé ou validé sur le principe au sein de leurs entreprises.

Parmi les entreprises ayant déployé le FMD, 64% l'ont adopté en 2021 ou avant et 17% l'ont mis en place en 2023. Pour les entreprises qui n'ont pas encore passé le cap, l'échéance est claire : 72% prévoient de le déployer d'ici fin 2024.

En moyenne, les décideurs interrogés déclarent que la moitié des salariés touchent le FMD lorsqu'il est déployé. Depuis son instauration, le nombre de bénéficiaires a rarement diminué, il est généralement stable dans la plupart des entreprises voire en augmentation dans 39 % des entreprises.

Les entreprises soucieuses de redonner du pouvoir d'achat aux collaborateurs

L'objectif principal de l'adoption du FMD est de renforcer le pouvoir d'achat des employés, de répondre à leurs besoins et de favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement, principalement dans les PME et ETI¹.

L'augmentation du plafond de défiscalisation du FMD et une simplification dans sa mise en œuvre sont citées comme les évolutions qui faciliteraient le déploiement du dispositif pour deux tiers des ETI.

Les modes de déplacement les plus sollicités par les entreprises et par les bénéficiaires

Concernant les modes de transports qui ouvrent droit au FMD, le vélo, les transports en commun (hors abonnement) et le covoiturage se retrouvent sur le podium. Ainsi, "la petite reine" est proposée au sein de 44% des entreprises, les transports en communs et le covoiturage arrivent ex aequo avec 36%.

En ce qui concerne les utilisations effectives du FMD, ce sont les transports en commun occasionnels qui sont les plus fréquemment déclarés par les bénéficiaires, suivis par le vélo et les engins de déplacement personnels motorisés (trottinette électrique, skateboard électrique, monoroues, gyropodes etc.).

Difficultés et freins au déploiement : contrôles administratifs, manque de compréhension et d'informations

Quatre entreprises sur cinq ont rencontré des difficultés lors de la mise en œuvre du FMD, telles que des difficultés liées aux contrôles par l'Urssaf (justificatifs à fournir, cumul des montants etc.) ainsi que le manque de compréhension et d'informations sur le sujet (pour 22% et 21% respectivement).

Les raisons du non-déploiement varient mais, mécompris ou sous-estimé peut-être, pour 2 entreprises sur 5 le FMD ne leur paraît tout simplement pas utile. Par ailleurs, au sein des entreprises ne l'ayant pas déployé, le Forfait Mobilités Durables n'est connu que de 13% des décideurs (1 personne sur 8).

Des dispositifs supplémentaires de soutien à la mobilité

Alors que depuis 2020, la Loi d'Orientation des Mobilités impose aux entreprises de plus de 50 salariés d'insérer un volet "Mobilités" dans les Négociations salariales Annuelles Obligatoires (NAO) avec les partenaires sociaux, le FMD a été abordé lors des discussions sur les incitations financières dans plus de la moitié des cas (57%).

Parmi les autres dispositifs facultatifs de soutien à la mobilité, les indemnités kilométriques voiture, la prime carburant et la prise en charge des frais de transports publics au-delà du seuil légal se placent en tête au sein des entreprises françaises. Les PME privilégient une

¹ Une PME (petite et moyenne entreprise) est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes. Une ETI (entreprise de taille intermédiaire) : entre 250 et 4999 salariés.

meilleure prise en charge des frais de transports, tandis que les ETI préfèrent les véhicules de service.

[Cliquez ici pour télécharger le Baromètre](#)

“Grâce à un panel représentatif des employeurs français, l’édition 2024 du Baromètre FMD donne une vision de l’étendue du déploiement du FMD dans le secteur privé. Malgré un déploiement significatif chez 65% des employeurs interrogés, on constate que ce dispositif de soutien pour une mobilité domicile-travail durable nécessite encore d’être connu pour en faire un véritable outil au service de la marque employeur et de la réduction de l’empreinte carbone des organisations.”, souligne **Léa Dégardin, Directrice Impact, Affaires Publiques et Communication chez Via ID.**

“Cette nouvelle édition du Baromètre Forfait Mobilités Durables met en lumière le rôle précurseur des PME dans cette démarche qui sont 57% à connaître le FMD. Cet outil est majoritairement mis en place pour renforcer le pouvoir d’achat des salariés, répondre à leurs besoins de mobilité et encourager des pratiques plus durables. Il s’inscrit ainsi dans une politique de mobilité globale”, ajoute **Timothée Quellard, co-fondateur et directeur associé du cabinet Ekodev.**

Sondage OpinionWay pour le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, réalisé sur un échantillon de 601 décideurs dans la politique de mobilité et transport dans une entreprise privée d’au moins 1 salarié. L’échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de taille salariale et de secteur d’activité. Les résultats ont été pondérés par ces mêmes critères. L’échantillon a été interrogé par questionnaire auto-administré en ligne sur système CAWI (Computer Assisted Web Interview) du 30 octobre au 16 novembre 2023. Les résultats de ce sondage doivent être lus en tenant compte des marges d’incertitude : 4,0 points au plus pour un échantillon de 601 répondants.

*OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la **norme ISO 20252***

A propos de Via ID :

Via ID est le fonds d’investissement et accélérateur de startups des nouvelles mobilités de Mobivia (Norauto, Midas ...). Grâce à son positionnement hybride d’investisseur, d’écosystème et de startup studio, Via ID accompagne sur le long terme les startups les plus innovantes en matière de mobilité durable pour en faire des leaders européens.

Aujourd’hui Via ID c’est un portefeuille de 25 startups (dont Vroomly, Blablacar, Heetch, Fifteen, VelyVelo, Beev..), des équipes à Lille, Paris et Munich ainsi que 3 initiatives majeures : le Moove Lab, le European Startup Prize for Mobility et le Mobility Club.

www.via-id.com @via__id

A propos d’ekodev :

ekodev est une agence de conseil en RSE et Stratégie Climat pour amorcer ou accélérer la transformation durable des organisations. ekodev accompagne les entreprises et les territoires dans la définition et le déploiement de leurs stratégies RSE et de leurs trajectoires de décarbonation. Mesure d'impacts, conseil stratégique, déploiement opérationnel, conduite du changement... ekodev aide ses clients à bâtir leurs engagements et leurs démarches en matière de réduction des impacts et de contribution positive, à travers de grands enjeux complémentaires et interdépendants : RSE, Climat, Mobilité & Biodiversité.

www.ekodev.com

Contact presse :

Pressmobility

Anna Denysova

anna@pressmobility.com

06 71 07 19 50

